

COMPTE RENDU INFORMATIF ET SIMPLIFIE DES DECISIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE ROUGON
DU VENDREDI 10 MARS 2023 à 19H00

Convocation du 06.03.2023

Présents : Messieurs Jacques AUDIBERT, Maxime AUDIBERT, Steve JACQUESON, Rémy MORLAND, Gilles BOSSUET et Mesdames Nathalie BACQUART, Emmanuelle FLORES, Christine MORREALE, Christine PARDIÈS.

Pouvoir: Magali STURMA-CHAUVEAU à Christine MORREALE

Absent : François RODRIGUEZ

Secrétaire de séance : Madame Christine MORREALE

10032023-01 Compte administratif et compte de gestion 2022 du Camping Municipal

Considérant que Monsieur le Maire, Jacques AUDIBERT, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Maxime AUDIBERT pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Budget principal Camping (en euros HT)						
2022		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	68 054,11	88 317,15	-20 263,04	22 574,09	2 311,05
	Section d'investissement	73 690,37	214 955,79	-141 265,42	67 139,22	-74 126,20
	Budget total	141 744,48	303 272,94	-161 528,46	89 713,31	-71 815,15
Restes à réaliser	Section d'investissement	24 000,00	27 500,00			-3 500,00

10032023-02 Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe du camping municipal

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Administratif du camping municipal de l'exercice 2022 présentant :

En section de Fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2022 : -20 263,04 €
- Report R002 exercice 2021 : 22 574,09 €
- **Résultat de clôture 2022 :** **2 311,05 €**

En section d'Investissement :

- Résultat de l'exercice 2022 : -141 265,42 €
- Report D001 exercice 2021 : 67 139,22 €
- **Résultat de clôture 2022 :** **-74 126,20 €**

Restes à réaliser (au 31/12/2022) :

- Dépenses d'investissement : 27 500,00 €
- Recettes d'investissement : 24 000,00 €

Décide à l'unanimité de reporter au budget primitif pour 2023, les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice 2022 pour **2 311,05 €**.

- Le solde de déficit d'investissement 2022 est affecté en dépenses d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 en déficit d'investissement reporté pour : - **71 815,15 €**.

10032023-03 Compte administratif et compte de gestion 2022 du budget annexe de l'eau et l'assainissement

Considérant que Monsieur le Maire, Jacques AUDIBERT, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Maxime AUDIBERT pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Budget annexe Eau et Assainissement (en euros TTC)						
2022		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	43 375,70	35 223,80	8 151,90	8 833,16	16 985,06
	Section d'investissement	132 342,88	69 528,49	62 814,39	37 102,58	99 916,97
	Budget total cumulé	175 718,58	104 752,29	70 966,29	45 935,74	116 902,03
Restes à réaliser	Section d'investissement	283 089,96	377 204,57			- 94 114,61

10032023-04 Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget annexe de l'eau et l'assainissement

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Administratif du budget eau et assainissement de l'exercice 2022 présentant :

En section de Fonctionnement :

- **Résultat de l'exercice 2022 :** 8 151,90 €
 - **Report R002 exercice 2021** 8 833,16 €
 - **Résultat de clôture 2022:** 16 985,06 €

En section d'Investissement :

- **Résultat de l'exercice 2022 :** 62 814,39 €
 - **Report R001 exercice 2021:** 37 102,58 €
 - **Résultat de clôture 2022 :** 99 916,97 €

Restes à réaliser (au 31/12/2022) :

- **Dépenses d'investissement :** 377 204,57 €
 - **Recettes d'investissement :** 283 089,96 €

Décide à l'unanimité de reporter au budget primitif pour 2023, les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Le solde de l'excédent d'investissement 2022 est affecté en recettes d'investissement et porté sur la ligne budgétaire 001 en excédent d'investissement reporté pour : **99 916,97 €**.

- Le solde de l'excédent de fonctionnement 2022 est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 en excédent de fonctionnement reporté pour : **16 985,06 €**.

10032023-05 Compte administratif et compte de gestion 2022 du budget Commune

Considérant que Monsieur le Maire, Jacques AUDIBERT, s'est retiré et a quitté la salle pour laisser la présidence à Monsieur Maxime AUDIBERT pour le vote du compte administratif.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal approuve le compte administratif 2022, lequel peut se résumer de la manière suivante :

Budget principal Commune (en euros TTC)						
2022		Recettes	Dépenses	Résultat de l'exercice 2022	Résultat reporté 2021	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionnement	352 351,93	281 321,66	71 030,27	283 044,27	354 074,54
	Section d'investissement	103 404,71	120 242,46	- 16 837,75	9 984,35	+ - 6 853,40
	Budget total	455 756,64	+ 401 564,12	54 192,52	+ 293 028,62	347 221,14
Restes à réaliser	Section d'investissement	25 833,00	25 833,00			0,00

10032023-06 Affectation du résultat de l'exercice 2022 du budget Commune

Le Conseil Municipal,

Vu le Compte Administratif de la Commune de l'exercice 2022 présentant :

En section de Fonctionnement :

- Résultat de l'exercice 2022 : 71 030,27 €
- Report R002 exercice 2021 : 283 044,27 €
- Résultat de clôture 2022 : **354 074,54 €**

En section d'Investissement :

- Résultat de l'exercice 2022 : - 16 837,75 €
- Report D001 exercice 2021 : 9 984,35 €
- Résultat de clôture 2022 : **- 6 853,40 €**

Restes à réaliser (au 31/12/2022) :

- Dépenses d'investissement : 25 833,00 €
- Recettes d'investissement : 25 833,00 €

Décide à l'unanimité de reporter au budget primitif pour 2023, les résultats de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- Couverture du besoin de financement de la section d'investissement en votant au compte 1068 l'excédent de fonctionnement capitalisé de l'exercice 2022 : **6 853,40 €**

- Le solde de l'excédent de fonctionnement 2022 est affecté en recettes de fonctionnement et porté sur la ligne budgétaire 002 en excédent de fonctionnement reporté pour : **347 221,14 €**

10032023-07 Définition d'une enveloppe globale pour la commission sociale - 2023

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'affecter la somme de 1 000,00 euros au fonctionnement de la commission sociale au titre de l'année 2023 pour toutes les actions menées par celle-ci.
- de demander à la Commission de justifier l'utilisation de chaque montant utilisé.
- d'inscrire cette dépense au budget primitif 2023 de la Commune.

10032023-08 Exonération de loyer de l'appartement du PMS accordée à Madame ROTH Heidi

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 9 voix « POUR » et 1 abstention (CP) :

- d'exonérer Madame ROTH Heidi d'un mois de loyer, pour le mois de mars 2023 pour un montant de 471,84 euros.
- de notifier à Madame ROTH Heidi cette décision.

Le Maire,
Jacques AUDIBERT

La secrétaire de séance,
Christine MORREALE



A handwritten signature in black ink, appearing to be 'C. Morreale', written over a horizontal line.